Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete
Groupement suisse pour les régions de montagne
Gruppo svizzero per le regioni di montagna
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna

Brougg, décembre 2025

9ème réunion de la plate-forme de dialogue recherche - pratique dans l'agriculture de montagne

Aménagement du territoire au sein de la zone agricole

Mardi, 27 janvier 2026 - de 09h00 à 14h00
BFH-HAFL, Länggasse 85, 3052 Zollikofen

source : SAB

Mesdames et Messieurs,

Nous vous invitons à prendre part à la neuvième réunion de la plate-forme de dialogue Recherche - Pratique dans l'agriculture de montagne. La deuxième étape de **la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT2)** a été adoptée à l'unanimité par les Chambres fédérales, le 29 septembre 2023. Elle entrera en vigueur de manière échelonnée à partir du 1er janvier 2026. L'un des éléments centraux de la révision consiste à freiner la construction en dehors des zones à bâtir. À cette fin, la loi prévoit un objectif de stabilisation du nombre de bâtiments et de l'étendue des surfaces imperméabilisées. En outre, la LAT stipule que dans les zones agricoles, l'agriculture et ses besoins ont la priorité sur les autres utilisations. Cela concerne également les émissions olfactives et sonores provenant de l'agriculture.

La conférence aura pour but de démontrer quelles sont les conséquences des nouvelles conditions-cadres pour l'agriculture de montagne et l'économie alpestre, ainsi que de mettre en évidence les questions qui restent en suspens.

Section technique / volontaire montagne
Laurstrasse 10 I Case postale I CH – 5201 Brugg
056 450 33 11 I ta@sab.ch I sab.ch I volontairesmontagne.ch

Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete
Groupement suisse pour les régions de montagne
Gruppo svizzero per le regioni di montagna
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna

Programme

À partir de 08h30	Accueil et café
09h00	Accueil / Introduction au thème / objectifs de la journée *Thomas Egger, directeur SAB*
	L'aménagement du territoire du point de vue des autorités et des associations
09h10	**Faits concernant la révision de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire** Quels changements cela implique-t-il pour l'agriculture de montagne et l'économie alpestre ? Quelles sont les conséquences possibles si les directives ne sont pas respectées ? *Thomas Kappeler, Office fédéral du développement territorial ARE*
09h40	**Mise en œuvre dans les cantons : l'exemple de Berne** Quels processus doivent être mis en place ? Quels sont les défis à relever ? Comment le canton gère-t-il l'approche territoriale et la prime à la démolition ? *Daniel Wachter, Chef d'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), Berne*
10h00	**Classification par les associations** Comment évaluer les effets de la révision sur l'agriculture de montagne et l'économie alpestre ? Quelles sont les questions qui se posent concernant la mise en œuvre ? Y a-t-il un besoin spécifique en matière de recherche ? *Table ronde avec Elena Strozzi, pro natura; Marion Zufferey, USP et Pius Fölmli, SAB*
10h20	Pause
	L'aménagement du territoire dans la pratique
10h35	**Desserte des exploitations et des parcelles** La desserte est un facteur déterminant pour l'exploitation. Lors de la planification et de la réalisation des voies d'accès, des chemins d'exploitation et des chemins de transhumance, il faut tenir compte de nombreuses exigences. Rapport d'expérience pratique. *Christian Hauert, Conseils en matière de constructions SAB*
10h55	**Priorité à l'agriculture à l'exemple des émissions olfactives ou sonores** Conformément à l'OAT, le Conseil fédéral a édicté des allègements quant aux dispositions de la loi sur la protection de l'environnement. Comment cela peut-il être mis en œuvre dans la pratique ? Des solutions et des défis sont présentés à l'aide d'un exemple. *Hansueli Schaub, Agriexpert, USP*
11h15	**Conséquences sur les améliorations structurelles et la rentabilité** Quelles sont les conséquences des modifications apportées au cadre juridique sur le soutien aux constructions agricoles et aux ouvrages de génie civil, et quelles en sont les répercussions économiques ? *Beda Estermann,* département d'agronomie*, BFH-HAFL*
11h35	**Table ronde par groupes** Les points suivants sont discutés en petits groupes : ➢ Comment mettre en œuvre avec succès les nouvelles directives ? ➢ Quels sont les principaux obstacles et défis ? ➢ Quelles sont les attentes du terrain vis-à-vis de la recherche ? Animé par des membres du groupe de pilotage
12h15	**Présentation des résultats des discussions menées en groupe**
12h30	Bilan de la journée, définition de la suite des opérations *Thomas Egger, directeur SAB*
12h45 – 14h00	Apéritif dînatoire et clôture de la réunion

Section technique / volontaire montagne
Laurstrasse 10 I Case postale I CH – 5201 Brugg
056 450 33 11 I ta@sab.ch I sab.ch I volontairesmontagne.ch

Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete
Groupement suisse pour les régions de montagne
Gruppo svizzero per le regioni di montagna
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna

Objectif de la réunion

L'événement doit permettre de poursuivre les objectifs suivants :

- Aperçu de l'état actuel des bases juridiques en matière d'aménagement du territoire ;
- Expériences pratiques actuelles ;
- Formulation de recommandations : comment mettre en œuvre les nouvelles conditions-cadres dans la pratique ? Quelles questions restent en suspens ? Dans quels domaines la recherche pourrait-elle apporter une contribution ?

Conseils pratiques

Coûts : participation aux frais de CHF 50.00 (par facture)

Inscription : par courriel adressée à franziska.naef@sab.ch avant le 16 janvier 2026

Prochaine manifestation : automne 2026

➔ Vous trouverez de plus amples informations sur la plate-forme de dialogue Recherche – Pratique dans l'agriculture de montagne sur le site Internet SAB - plate-forme-de-dialogue

Lieu de réunion

BFH-HAFL, Länggasse 85, 3052 Zollikofen

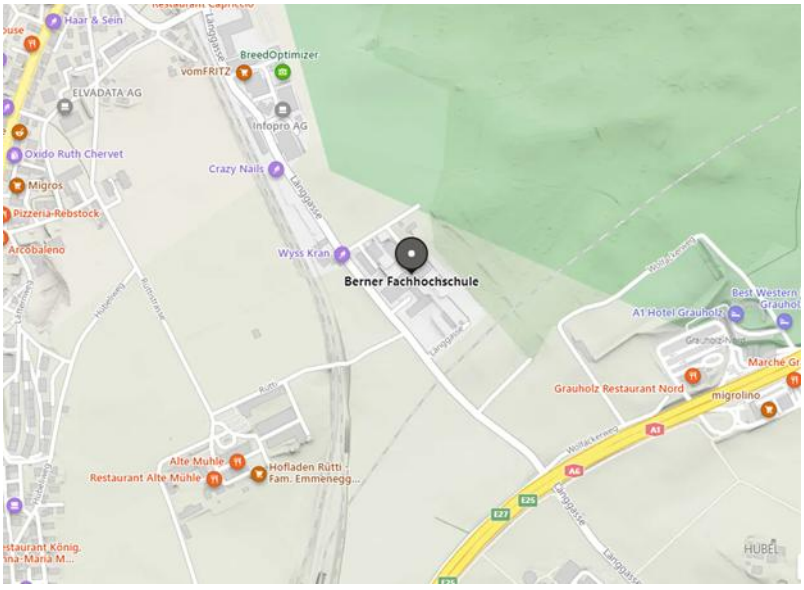

Section technique / volontaire montagne
Laurstrasse 10 I Case postale I CH – 5201 Brugg
056 450 33 11 I ta@sab.ch I sab.ch I volontairesmontagne.ch

Arrivée avec les transports publics

L'accès à la "BFH-HAFL" se fait de préférence par le train. Toutes les 15 minutes, la ligne S8, en direction de Jegenstorf, Bern-Solothurn RBS part de la gare centrale de Berne. Descendre à Oberzollikofen, passer sous la voie ferrée au niveau du passage routier souterrain et suivre les panneaux "BFH-HAFL" (environ 10 minutes à pied). Pendant les heures de pointe, vous pouvez prendre les transports publics pour vous rendre directement devant l'entrée principale. Prenez le bus de la ligne RBS 41 (Breitenrain-Zollikofen) et descendez à l'arrêt "Rütti Hochschule".

Arrivée en voiture

Les voyageurs en provenance de Suisse romande prendront la sortie d'autoroute Berne-Neufeld. Ceux qui viennent de l'Oberland bernois quitteront l'autoroute à Berne-Wankdorf. Depuis Berne, vous pouvez nous rejoindre en dix minutes en passant par Worblaufen-Zollikofen ou Wankdorf-Ittigen-Zollikofen. Si vous arrivez par l'A1 Zurich-Bâle, prenez la sortie d'autoroute à Schönbühl et allez à Zollikofen, via Moosseedorf.
Les places de parking sont limitées et payantes. Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics.

Section technique / volontaire montagne
Laurstrasse 10 I Case postale I CH – 5201 Brugg
056 450 33 11 I ta@sab.ch I sab.ch I volontairesmontagne.ch